



Traité Moèd Katan

Michna 4 - Chapitre 2

אין לוקחין בתים וابנים ועבדים ובהמה, אלא לצורך המועד, או לצורך המוכר שאין לו מה יאכל. אין מפנין מבית לבית; אבל מפננה הוא לחצרו, מפני שהוא שמחה לו. ואין מביאין כלים מבית האומן; ואם חשש להן, מפנן לחצר אחרת.

[Pendant 'Hol HaMo'ed], on n'acquerra pas de maisons, de serviteurs ou des animaux, à moins que ce ne soit pour les besoins de la fête ou en faveur du vendeur qui [sans ce marché] n'aurait rien à manger. On ne doit pas déménager d'une maison à l'autre, à moins qu'elles ne donnent dans une même cour. On ne doit pas rapporter des ustensiles [qu'on a donné à réparer avant la fête] dans un atelier ; mais si on éprouve des craintes [qu'ils ne soient volés], on pourra les porter dans une autre cour.

Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions